

Services de configuration et de déploiement HP



1. Conditions générales

1.1 Portée du présent document

Les services de configuration et de déploiement (les « services »), décrits en détail sur le présent site Web de HP (fiche de renseignements sur les services de C&D), sont offerts par la société Hewlett-Packard (« HP ») à tout client assujéti aux modalités clientélares de HP, à une entente-cadre d'achat ou à toutes autres modalités applicables entre les parties relativement à la vente de produits et de services HP (l'« entente ») et aux présentes modalités des services de C&D (les « modalités de C&D »). Les services de configuration et de déploiement sont offerts pour les produits matériels HP (« produit HP ») achetés par le client dans le cadre d'une entente. En faisant appel aux services de configuration et de déploiement présentés dans la fiche de renseignements sur les services de C&D, le client accepte d'être lié par les modalités de C&D et l'entente relative aux services décrits dans la fiche de renseignements. La présente constitue la totalité de l'entente entre les parties relativement à l'utilisation de ces services et remplace les conventions, ententes, représentations et communications antérieures, verbales ou écrites, concernant ces services. En cas de conflit entre les modalités de C&D et l'entente, ce sont les modalités de C&D qui régiront les services. Toute condition complémentaire ou différente inscrite à l'écrit ou électroniquement dans les bulletins de commande ou autres documents du client n'est pas valide à moins d'approbation écrite préalable de HP et d'une signature par un représentant autorisé de HP.

1.2 Confidentialité

Sans limiter les parties aux obligations de confidentialité définies dans l'entente, les modalités de C&D sont confidentielles et doivent être traitées comme telles conformément à l'entente.

1.3 Déclaration du client

Le client déclare que sont exacts et véridiques les faits et descriptions précisés dans les questionnaires, les fiches techniques ou tout autre document qu'il a fourni à HP au sujet de tout produit qu'il ajoute au produit HP. Par la présente, le client reconnaît qu'en offrant les services, y compris, mais de façon non limitative, en exportant les produits HP pour le client ou à sa demande, HP assure l'exactitude de cette information.

1.4 Cryptage des données et permis d'exportation

Par les présentes, le client déclare et garantit que le logiciel qu'il a fourni pour le service de C&D n'est PAS chiffré ou que, dans la mesure où il l'est, (1) l'exportation de ce logiciel à partir des États-Unis est approuvée sans permis d'exportation des États-Unis, (2) s'il y a lieu, le logiciel a été soumis à un examen ponctuel de la classification de l'exportation de la cryptographie par le département du Commerce des États-Unis ou (3) s'il y a lieu, le logiciel a été déclaré au département du Commerce des États-Unis conformément à la procédure annuelle de compte-rendu de l'auto-classification des produits cryptés et (4) qu'il a été approuvé pour l'importation sans permis en vertu des règlements d'importation de la cryptographie du pays concerné ou de tous les pays dans lesquels le client demande une prestation. Le client déclare et garantit également que l'ECCN de tous les logiciels à inclure lors du service de C&D est EAR99 ou 5D992, et il s'engage à identifier, pour HP, de façon précise et individuelle, tout logiciel dont l'ECCN n'est pas EAR99 ou 5D992. Si le client ne peut répondre à l'exigence précédente, il accepte de fournir à HP les permis d'importation ou d'exportation exigés des pays concernés et d'offrir à HP toute l'aide supplémentaire dont elle pourrait avoir besoin pour l'exportation. Lorsque, en vertu de la réglementation en vigueur, des permis sont exigés pour l'importation ou l'exportation de logiciels à intégrer lors du service de C&D, le client doit se charger de les obtenir par lui-même. HP n'acceptera de prester les services de C&D qu'une fois délivrés les permis d'importation ou d'exportation requis par le gouvernement des États-Unis, l'Union Européenne ou tout pays pouvant fournir ou utiliser le logiciel. HP ne sera, en aucun cas, tenu responsable du retard ou du défaut de prestation des services de C&D ou de livraison de produits HP qui pourrait découler de l'incapacité du client à obtenir les permis nécessaires.

1.5 Produits tiers

- **Droits des tiers** - Le client garantit qu'il possède tous les permis, consentements, certifications et approbations réglementaires nécessaires pour donner à HP et à ses sous-traitants ou employés le droit et les permis d'accéder aux produits tiers, de les copier, de les distribuer, de les utiliser, de les modifier ou de les installer, y compris tout type de matériel ou de logiciels (collectivement, les « produits tiers ») qu'il a fournis ou que HP a achetés selon ses instructions pour prester les services de C&D. Le client garantit également que la prestation des services par HP ne violera aucun brevet, secret commercial, marque de commerce, droit d'auteur ni aucun autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Lorsque l'image inclut un logiciel de Microsoft, le client doit obtenir les permis appropriés auprès de Microsoft même s'il possède une licence d'utilisation en volume avec Microsoft. Le client accepte de tenir HP indemne et à couvert à l'égard des revendications, des poursuites judiciaires, des procédures, des jugements en dommages-intérêts, des sanctions pécuniaires ou des règlements engagés par un tiers, y compris les frais et honoraires raisonnables d'avocats, qui pourraient découler de la prestation des services.
- **Dommages, tests et retards de prestation** - HP, ses sociétés affiliées, ses sous-traitants ou ses fournisseurs ne sont pas responsables du bon fonctionnement des produits tiers, des dommages ou pertes qui pourraient découler de leur utilisation, d'un retard dans la prestation des services causé par un retard de livraison des produits tiers ni de tout autre problème associé à ces produits. Il n'incombe pas à HP de tester le bon fonctionnement ou la sécurité des produits tiers, de façon isolée ou en combinaison avec les produits HP.
- **Aucune garantie pour les produits non HP** - HP n'offre aucune garantie pour les produits tiers, y compris ceux intégrés lors des services de C&D. HP décline, dans toute la mesure permise par les lois applicables, toute garantie ou condition, implicite ou explicite, liée à un usage particulier des produits tiers, y compris mais de façon non limitative, les garanties ou conditions implicites de convenance ou de qualité marchande. Le client doit obtenir une garantie pour les produits tiers auprès du fournisseur de ces produits.

1.6 Acceptation des licences logicielles

Durant la prestation des services, HP peut être tenue d'installer des copies de produits logiciels d'une tierce partie ou de marque HP (les « logiciels »). Durant l'installation, il peut arriver que HP doive accepter les modalités de licence relatives aux logiciels (collectivement appelées « conditions d'adhésion par déballage ») au nom du client. Les conditions d'adhésion par déballage de logiciel peuvent être de format électronique, intégrées dans le logiciel ou contenues dans la documentation du logiciel. Par la présente, le client reconnaît qu'il lui incombe d'examiner les conditions d'adhésion par déballage avant l'installation et il autorise HP à accepter ces conditions en son nom.

1.7 Délai de mise en place

Le délai de mise en place est le nombre de jours ouvrables nécessaires pour préparer les systèmes HP à recevoir et à traiter les commandes d'un produit configuré sur mesure. Le délai de mise en place de chaque service est précisé dans la fiche de renseignements sur les services de C&D, sous chaque service concerné. Si le client commande plus d'un service, le délai de mise en place total correspond au plus long délai requis pour mettre en place l'un des services commandés. Si le client demande de vérifier à distance la démonstration de faisabilité (comme défini ci-dessous), quatre (4) jours supplémentaires seront ajoutés au délai de mise en place applicable.

Le délai de mise en place commence lorsque (i) HP reçoit tous les éléments livrables du client, y compris mais de façon non limitative, les questionnaires remplis, toute image applicable, les applications, les caractéristiques techniques du produit tiers et les échantillons (les « livrables du client ») et (ii) que tous les livrables du client ont été validés par HP. Lors de la réception des livrables du client, HP procédera à une validation préliminaire. Si, lors de la validation préliminaire, HP est satisfaite des livrables du client, elle informera le client des dates de début et de fin du délai de mise en place. HP pourrait demander la correction de certains des livrables du client ou demander que ce dernier fournisse d'autres éléments, et modifier en conséquence les dates de début et de fin du délai de mise en place. HP pourrait également prolonger le délai de mise en place si le client tarde à effectuer les corrections requises ou à fournir les éléments supplémentaires demandés. Dans un tel cas, le client sera informé de la prolongation du délai ou du nouveau délai de mise en place.

1.8 Acceptation du service

Le client peut tester ou inspecter le produit HP configuré sur mesure en achetant une seule unité de ce produit une fois les services effectués sur cette unité (unité de démonstration physique de faisabilité). En Europe seulement, le client peut inspecter à distance le produit HP configuré sur mesure (vérification à distance de la démonstration de faisabilité) plutôt que d'acheter une unité de démonstration physique de faisabilité. Quelle que soit la méthode choisie pour la démonstration de faisabilité, le client est censé avoir accepté le service de configuration et de déploiement au plus tôt lors de (a) la commande d'achat du produit HP par l'entremise de ce service (autre que la demande d'unité de démonstration physique de faisabilité); ou (b) l'acceptation, par écrit, des livrables de ce service.

1.9 Modification de l'étendue du service

Une fois commencée la configuration personnalisée d'un produit, toute modification à l'étendue du service commandé, d'un produit tiers ou du produit HP sous-jacent amènera HP à réévaluer les services demandés et pourra nécessiter l'achat d'un service différent ou supplémentaire. La modification de l'étendue du service initialement commandé peut amener HP à modifier les conditions, les prix, les livrables au client, le délai de mise en place ou les services commandés. Veuillez communiquer avec votre représentant de compte HP pour demander la modification de l'étendue d'un service.

1.10 Dépendances générales

Le client convient que la capacité de HP à fournir les services commandés dépend de sa collaboration entière et rapide ainsi que de l'exactitude et de l'exhaustivité des renseignements et des données qu'il a fournis à HP dans les questionnaires qu'il a remplis. Tous les documents et renseignements fournis par le client, y compris l'information verbale, sont censés être véridiques, complets et conformes aux faits. Le client est responsable de tous les retards ou coûts supplémentaires entraînés par les renseignements incomplets ou inexacts qu'il a fournis à HP en lien avec les services.

1.11 Service standard

En ce qui concerne les services décrits dans la fiche de renseignements sur les services de C&D, les actions (énumérées sous chacun des services) portant la mention « étendue standard » sont considérées comme des services standard et seront effectuées par HP aux termes des présentes modalités. Si le client demande une action à l'« étendue spéciale » en lien avec un service, HP pourra réaliser l'action de ce service moyennant des frais supplémentaires qui seront définis dans une entente distincte. Veuillez communiquer avec votre représentant de compte HP pour demander un service d'une étendue spéciale.

Inscrivez-vous aux mises à jour
hp.com/go/getupdated

© Hewlett-Packard Development Company, L.P., 2013. L'information contenue dans les présentes peut être modifiée à tout moment sans préavis. Les seules garanties relatives aux produits et services de HP sont stipulées dans les énoncés de garantie expresse accompagnant ces produits et services. Aucune disposition des présentes ne doit être interprétée comme constituant une garantie supplémentaire. HP n'est en aucun cas responsable des erreurs ou des omissions de nature technique ou éditoriale figurant dans les présentes.

Modalités générales des services de C&D en ce qui concerne les services standard

Le présent document est réservé à l'usage exclusif de HP et du client. Aucune partie de ce document ne peut être remise, distribuée ou citée à un tiers ni reproduite à des fins de distribution à l'extérieur de l'entreprise du client sans autorisation écrite préalable de HP.

